



EDITO :

LA RIGUEUR MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE.

Local syndical : FSU CRRA
Bureau 802 1^{er} étage.
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 2
04 26 73 55 54
fsu@rhonealpes.fr

Denis Agier
06 73 00 35 47
unatos26@wanadoo.fr

Marie-Line Burel
06 99 81 15 07
burel.marieline@free.fr

Eric Faussemagne
04 74 08 88 32
06 75 45 27 42
eric.faussemagne@educagri.fr

Matthéos Koutsos
06 87 25 32 57
mattheos.koutsos@wanadoo.fr

Catherine Victor
06 87 43 31 91
unatos26@wanadoo.fr



Site Agora / syndicats / FSU

Octobre 2011.

Face à la crise économique et financière le gouvernement cherche par tous les moyens à convaincre qu'il n'y pas d'autres choix que ceux de la rigueur. Les mesures concoctées par le gouvernement sont l'aveu d'un formidable échec.

Aujourd'hui la croissance n'est pas là, le chômage augmente, 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, les rémunérations des plus riches ne cessent d'augmenter. Les deux tiers des réductions d'impôts ont bénéficié à 10 % des foyers les plus aisés. La nouvelle taxe sur les mutuelles va inéluctablement réduire l'accès aux soins des classes populaires et moyennes, le prix de certaines matières premières flambe et pénalise fortement le panier de la ménagère. La situation est difficile et ce n'est pas du fait de la région.

C'est pourquoi aujourd'hui, à la Région Rhône-Alpes, il est important de booster le pouvoir d'achat des agents de la collectivité par des actions fortes comme :

- harmoniser le régime indemnitaire,
- revaloriser la valeur faciale des tickets restaurant,
- permettre un meilleur remboursement des transports en commun,
- verser une prime de fin d'année identique pour tous,
- revoir tous les critères d'avancement qui sont pour la plupart plus défavorable que dans les départements de la Région Rhône-Alpes.

La FSU portera ces revendications lors des prochaines réunions de conférence sociale. Cette conférence semble être le lieu où l'exécutif gagne du temps et nous « balade » de formation en stages sans réelle volonté d'avancer. Depuis le 16 novembre 2010 nous avons obtenu avec beaucoup de difficultés 83 € de plus de régime indemnitaire, 25 tickets restaurant et la création de 50 titulaires remplaçants. Il reste du chemin à faire pour rattraper le régime indemnitaire des agents du siège, et nous aurons besoin de vous.

C'est tous ensemble que nous y arriverons.

Des groupes de travail ont repris : Groupe travail sur le temps de travail, groupe travail gestion des postes etc.

Temps de travail : il n'y aucune volonté de mettre en place un cadre ARTT commun à tous les personnels, les propositions qui nous ont été faites sont pires que les textes et circulaires existant, même les autorisations d'absences pour événements familiaux. On nous rétorque que ce que l'on nous propose améliore bien ce que nous avions à l'état. Comment expliquer que les agents des lycées n'aient pas les mêmes jours d'autorisations d'absences devant les malheurs comme devant les joies de la vie ! C'est pourquoi ces propositions qui nous sont faites sont inacceptables.

Gestion des postes : On veut nous expliquer comment faire mieux avec moins de personnels !

Pour la FSU, il n'y a aucune volonté de la part de l'exécutif de traiter l'ensemble des personnels équitablement que ce soit sur le RI ou le temps de travail. C'est pourquoi nous avons fait une demande formelle (**lettre recommandée**) auprès du Président Jean-Jack Queyranne afin qu'une ligne budgétaire soit inscrite au budget 2012 de la Région Rhône-Alpes en vue de l'harmonisation et revalorisation du régime indemnitaire des agents de la collectivité avant la fin de la mandature soit 2014. Nous avons en effet de plus en plus de mal à comprendre cette manière de gérer les personnels, nous aimerions être rassurés pour ne pas finir par croire que l'objectif est de diviser pour mieux régner.

Grenoble, le 13 octobre 2011.
 Communiqué de presse.

Lycée Mounier : Les élus doivent reprendre la main.

Jeudi 13 octobre 2011, Monsieur le Président Queyranne demande à son assemblée une autorisation à défendre contre un recours administratif déposé sur le dossier du lycée Mounier de Grenoble.

Depuis plus de 12 mois, l'avenir du lycée Mounier est assombri par les décisions du Président Queyranne et de ses services généraux : ajournement du concours d'architecte alors que la restructuration était lancée (janvier 2010), fermeture totale du lycée (septembre 2011), puis fermeture progressive et enfin reconstruction (11 janvier 2011) avec une diminution drastique de l'effectif du lycée. Ces décisions ont été prises en agitant l'épouvantail d'un problème de sécurité sur les bâtiments, sans aucune concertation avec la commission lycée du conseil régional, sans concertation avec les représentants de la région au conseil d'administration du lycée et pour un coût qui dépassera largement celui du projet stoppé il y a 20 mois :

- les experts techniques mandatés par la région ont conclu que l'analyse des capteurs « n'a pas montré de tendance pouvant signifier une instabilité de la structure ». L'utilisation des bâtiments actuels est donc possible pendant la reconstruction (Rapport cabinet Concrète Septembre 2011)
- La reconstruction des nouveaux bâtiments est possible sur l'espace actuellement libre comme cela était prévu par la région en 2009 lors de la programmation initiale (le tènement foncier est de 3 ha).
- L'utilisation de bâtiments préfabriqués et l'accueil temporaire des élèves dans les autres établissements coûtent environ 400 000 € cette année au conseil régional
- L'effectif de 300 élèves pendant la reconstruction est insuffisant pour que le rectorat maintienne toutes les options qui permettent la mixité sociale. Mixité sociale qui fait la force de ce lycée.
- La diminution de l'effectif permet au lycée privé voisin de palier à sa chute d'effectif de 42% en 6 ans (source rectorat)

La communauté éducative demande aux élus régionaux de reprendre la main sur le(s) dossier(s) ;

- de voter contre l'autorisation à défendre demandée par le Président Queyranne ;
- de porter l'effectif à 450 élèves pendant la durée des travaux, conformément à la motion de la commission lycée du conseil régional votée à l'unanimité le 26 janvier dernier ;
- de confirmer le nouveau projet sur la base de 1 200 élèves (seuil minimum pour garantir une véritable mixité sociale si Mounier doit accueillir la filière professionnelle du lycée Jean Jaurès) ;
- d'accélérer le projet de reconstruction et atteindre l'objectif du Président Queyranne d'inaugurer les nouveaux bâtiments à la rentrée 2016 (annonce du 11 janvier 2011).

« *Le dialogue permanent c'est la clé des bonnes décisions* »

(Extrait de la profession de foi du candidat Queyranne en mars 2010).

Régime indemnitaire Lycée :

Régime indemnitaire Siège :

Echelle	RI en 2009	RI avec + 83 € 2011
3	136,84 €	219,84 €
4	143,17 €	226,17 €
5	152,05 €	235,05 €
6	178,17 €	261,17 €

4 grades :

Adjoint technique des EE de 2^{ème} classe E3
 Adjoint technique des EE de 1^{ère} classe E4
 Adjoint technique principal des EE de 2^{ème} classe E5
 Adjoint technique principal des EE de 1^{ère} classe E6

Catégorie C	€	Part modulable maximum en +
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	405	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	414	
Adj tech principal 2 ^{ème} classe	434	
Adj tech principal 1 ^{ère} classe	439	
Agent maîtrise	434	
Agent maîtrise principal	441	
Catégorie B		
Tech inférieur au 8 ^è éch	397	90
Tech à partir du 8 ^è éch	416	90
Tech principal 2 ^{ème} classe	520	70
Tech principal 1 ^{ère} classe	540	117
Catégorie A		
De 748 € à 2120 € de prime mensuelle.		De 160 à 1021 €.

Grille indiciaire des adjoints techniques Territoriaux des Etablissements
d'enseignement (décret n°2007-913 du 15 mai 2007).

Echelons	Durées		E3		E4		E5	
	Maxi	Mini	Brut	Maj	Brut	Maj	Brut	Maj
1	1 an	1 an	297	295	298	296	299	297
2	2 ans	1 an et 6 mois	298	296	299	297	302	298
3	2 ans	1 an et 6 mois	299	297	303	298	307	299
4	3 ans	2 ans	303	298	310	300	322	308
5	3 ans	2 ans	310	300	323	308	336	318
6	3 ans	2 ans	318	305	333	316	351	328
7	4 ans	3 ans	328	312	347	325	364	338
8	4 ans	3 ans	337	319	360	335	380	350
9	4 ans	3 ans	348	326	374	345	398	362
10	4 ans	3 ans	364	338	389	356	427	379
11	-	-	388	355	413	369	446	392

E6				
Echelons	Maxi	Mini	Brut	Maj
1	2 ans	1 an 6 mois	347	325
2	2 ans	1 an 6 mois	362	336
3	3 ans	2 ans	377	347
4	3 ans	2 ans	396	360
5	3 ans	2 ans	424	377
6	4 ans	3 ans	449	394
7	4 ans	3 ans	479	416
Spécial	-	-	499	430

Dans notre prochaine parution vous trouverez la grille indiciaire des catégories A et B.

**POINT
D'INDICE :**
4,63 € x
indice =
salaire brut.

PRESTATIONS FAMILIALES

Allocations mensuelles après CRDS

Familiales :

2 enfants : 125,78 €.

3 enfants : 286,94 €.

4 enfants : 448,10 €.

Plus 58,78 € par enfant supplémentaire (majoré de 35,38 € pour les enfants de 11 à 16 ans et de 62,90 € par enfants de plus de 16 ans à l'exception de l'aîné des familles ayant deux enfants).

FONCTIONNAIRES

Minimum mensuel : 1365,94 € brut (IM295).

Indemnité de résidence (IM 299) :

Zone 1 : 41,53 € ; zone 2 : 13,84 €.

Seuil d'assujettissement à la contribution de solidarité : 1365,94 € (IM 292).

Supplément familial de traitement :

1 enfant : 2,29 € ; 2 enfants : 181,56 €.

Par enfant en plus : 129,31 €.

N.A.S :

Les personnels logés par N.A.S peuvent être soumis à des astreintes. Toute intervention durant l'astreinte est récupérable au coefficient multiplicateur majoré de 1,5. Les agents d'accueil ne sont pas soumis eux aux astreintes du fait de leurs horaires d'équivalence.

TICKETS RESTAURANT :

Rappel : Les tickets restaurant sont attribués au prorata de son temps de travail et de la date d'arrivée au sein de la collectivité. Si vous êtes à 50 % vous aurez 13 tickets restaurant. Si vous êtes arrivé en cours d'année l'attribution se fera aussi au prorata du temps de présence à la région.

Salle des délibérations



PAUSE DES 20 MINUTES :

Les personnels dont le temps de travail quotidien atteint six heures, bénéficient d'un temps de pause d'une durée de vingt minutes non fractionnable.

La place de ce temps de pause dans l'emploi du temps quotidien est déterminée **en concertation avec l'agent** dans le cadre des contraintes de travail de l'équipe ou du service concernés. Cette pause s'effectue toujours à l'intérieur de la journée dont elle n'est pas détachable.

Ce temps de pause de vingt minutes peut coïncider avec le temps de restauration (pause méridienne) de l'agent.



Confluence : Atrium.

N'HESITEZ PAS A NOUS SOLLICITER POUR ORGANISER UNE REUNION D'INFORMATION DANS VOTRE LYCEE

Remplissez ce bulletin et retournez le à FSU 1 Esplanade F. Mitterrand CS 20033 69751 LYON cedex 2
Je souhaite que vous veniez organiser une réunion d'information syndicale :

Le _____ de _____ heures à _____ heures

NOM _____ PRENOM _____ Tél. _____

LYCEE :

C'est le syndicat qui demande les autorisations nécessaires. L'autorisation doit être demandée au moins huit jours avant. Vous recevrez un courrier qui annoncera cette réunion. Cette réunion doit être prise sur le temps de travail, elle est d'une heure par mois, elle peut être cumulée jusqu'à trois heures.

OUI je souhaite me syndiquer à la FSU.

Je vous communique mes coordonnées afin que vous puissiez m'adresser le matériel d'adhésion :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

**FSU CRRA Rhône-Alpes – 1 Esplanade F. Mitterrand CS 20033
69269 LYON cedex 2.**

